

## Convention territoriale globale (CTG)

### ANNEXE 4 – Modalités de pilotage stratégique et opérationnel et suivi de la Ctg

#### Comité de pilotage

Un comité de pilotage CTG sera mis en place, composé de représentants de la CAF, de la CCFU et des 7 communes membres.

Ce comité de pilotage, coanimé par la CAF et la CCFU, se réunira au minimum 1 fois par an.

Il aura pour missions notamment :

- D'assurer le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention,
- De contribuer à renforcer la coordination entre la CAF, la CCFU et les communes,
- De veiller à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire,
- De porter une attention particulière aux initiatives et actions innovantes du territoire.

#### Comité de pilotage

Le pilotage opérationnel de la CTG sera assuré sera assuré par domaine de compétence avec des chargés de coopérations thématiques :

- Un chargé de coopération petite enfance (0,25 ETP)
- Un chargé de coopération jeunesse (0,20 ETP)
- Un chargé de coopération animation de la vie sociale (0,20 ETP)